

Pourquoi signer la charte environnementale LCB ?



Lancée en juin 2006, cette charte vise à promouvoir l'emploi de bois éco-certifiés sur notre marché : grumes, sciages, panneaux de bois massif, et rabotés.

Les entreprises signataires de la Charte s'engagent notamment :

- à augmenter d'année en année leurs achats de bois éco-certifié,
- à promouvoir l'éco-certification chez leurs fournisseurs et partenaires,
- et à améliorer l'information délivrée aux clients sur les produits.

Des indicateurs de performance permettent de suivre les progrès réalisés et des audits indépendants contrôlent, tous les 2 ans, le respect des engagements.

Promouvoir la gestion durable des forêts : une nécessité

Les forêts constituent des écosystèmes particulièrement riches. A ce titre, elles sont un maillon essentiel à la préservation de la biodiversité terrestre. Or, scientifiques et ONG environnementales nous alertent sur la dégradation croissante des forêts primaires, en raison de pratiques forestières illégales ou abusives. Nous devons par conséquent encourager les systèmes de certification qui permettent de garantir la gestion durable des forêts et qui sont une réponse à cet enjeu.

L'achat de bois éco-certifié a été identifié par LCB comme le principal enjeu environnemental des entreprises du commerce du bois.

Une démarche de progrès, en concertation avec les parties prenantes

Cette Charte rend compte de la volonté de faire progresser l'ensemble du secteur dans le respect de l'environnement, à travers des objectifs atteignables qui évolueront dans le temps. Le cabinet conseil Utopies, spécialisé en responsabilité sociale et environnementale des entreprises, a accompagné LCB tout au long de la conception de cette Charte. Elle a été élaborée par étapes successives de consultations internes et externes, auprès des parties prenantes les plus représentatives : Ministères, ONG environnementales, associations de consommateurs, partenaires techniques...



Des objectifs simples

- promouvoir l'utilisation de produits éco-certifiés et offrir à minima aux clients une garantie de légalité sur l'origine des bois,
- différencier les distributeurs en fonction de leur engagement sur le développement durable des forêts,
- répondre aux nouvelles exigences en matière de construction écologique en France, comme par exemple la HQE,
- offrir aux clients une communication transparente sur les produits : leur origine, leurs caractéristiques, leur utilisation.

Les avantages à en tirer

- être pré-sélectionné dans les appels d'offre de chantiers publics, comme l'indique la Circulaire sur les achats publics de bois du printemps 2005,
- améliorer l'image citoyenne de l'entreprise,
- profiter de la dynamique de certains clients à vouloir se démarquer sur ce terrain,
- générer des flux d'affaires nouveaux,
- offrir une base argumentaire aux questions du public et à celles des ONG,
- participer à la politique de valorisation du matériau bois.

Ils l'ont signée

Extraits de déclaration de représentants de Sociétés signataires

M. Lees (Wolseley France pour les agences Réseau Pro et Panofrance) : "...*Nous sommes confrontés à une vraie attente en matière de traçabilité de la part des clients professionnels qui répondent à des marchés publics et sont soumis à des contraintes environnementales. Même les particuliers sont de plus en plus regardants sur cette question. Cette charte nous donne un cadre : nous pourrions ainsi dresser un constat exhaustif de nos achats de bois certifié et elle nous inscrit dans une démarche de progrès importante, en nous incitant à augmenter chaque année cette part de bois certifié. En outre, un engagement de toute la filière donne un poids beaucoup plus important à la communication, qui est rendu crédible par l'obligation des audits externes*".

M. Dominik MOHR (CID) : "...*Nous sommes convaincus du bien-fondé de notre métier, nous avons confiance dans nos partenaires fournisseurs et nous souhaitons le faire savoir. Notre engagement au travers de cette charte nous permet de répondre à une pression croissante de la part de nos collaborateurs, de nos clients de manière plus diverse et de la société dans son ensemble. En interne, cela contribue également à donner du sens à notre métier*".

M. Rossone (Point P) : "...*Adhérer à une charte de ce type favorise la mobilisation en interne : il est beaucoup plus positif et convaincant d'expliquer que nous adhérons à une Charte plutôt que de faire référence à une politique générale interne. En outre, cet engagement gagne beaucoup plus de poids en termes de communication externe. Mais l'élément le plus important se situe au niveau des achats : cet engagement de toute la filière va nous permettre de créer une pression positive sur les producteurs, en exigeant du volume. Or cette pression est aujourd'hui indispensable car nous avons plus de mal que prévu à obtenir du bois certifié*".

M. Rullier (Rullier distribution) : "...*L'envie de la mettre en place suppose une volonté forte du chef d'entreprise et notre société serait plus en retrait sur ce sujet si je n'étais pas personnellement impliqué. Les collaborateurs sont également très réceptifs. La Charte sera bien accueillie en interne même si tout le monde est conscient des difficultés. A mon avis, le principal chantier sera de sensibiliser les clients. Il faut faire évoluer le marché...*" ■



www.lecommercedubois.fr